




		Plan Climat Air Energie Territoirial			
Action n° A4 Trames noires		Référence SRADET : Objectifs 5, 6, 7, 13, 14, 16 Règle n°29		Lien avec PDU	
Axe stratégique : Sobriété énergétique					
Objectifs			Contexte		
Déjà engagé : 14 communes avec éclairage public rénové 1- Soutenir l'extinction ou la diminution de l'intensité de l'éclairage public nocturne sur une trajectoire de 81 communes régulées en 2050 2026 : 16 communes régulées 2030 : 27 communes régulées 2050 : 81 communes régulées			14 communes ont rénové leur éclairage public en passant aux ampoules LED et à un équipement avec horloge astronomique		
Cible			Potentiel de réduction des GES		
Communes			Suivant consommation électrique décarbonnée évitée à évaluer avec chaque commune après coup		
Pilotage de l'action			Délais		
Territoire d'énergie Eure et Loir - SIE-ELY - Ville de Dreux - SIEGE 27- Energie Eure et Loir			Opération déjà débutée		
Partenaire : Agglo du Pays de Deux (instruction CEE) , communes, concessionnaires Gedia, SIE-ELY, EDF					
Descriptif					
1 - Recenser les communes régulées 2 - Accompagner les autres communes Forum d'information des élus (exemple SIE-ELY 2019) Financement des dispositifs de réduction d'intensité lumineuse (CEE, AODE) Information des habitants par supports municipaux					
Moyens					
Techniques : AODE Humains : AODE			Financiers : CEE environ 10 % Subventions AODE 30 % Autofinancement 30 %		
Indicateurs de suivi		Nombre de Communes régulées, Quantité d'électricité non consommée			
Etapes de réalisation					
 Recenser les communes		 Lancer une offre de service auprès des communes		 Accompagner les communes volontaires	
				 Mesurer les économies réalisées	